

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Service d'études sur les transports,
les routes et leurs aménagements

Bagnaux, le 29 OCT. 2009

Centre de la Sécurité, des Transports et de la Route

Le directeur

Gestion des trafics et des infrastructures

à

Monsieur le Directeur
du Bureau d'enquêtes sur les accidents
de transport terrestre
Tour Pascal B
92055 La Défense cedex

Référence :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Christèle Coiffard
Christele.Coiffard@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01.46.11.33.62 – Fax : 01.46.11.36.84

Objet : note d'information

LES TRAVAUX ROUTIERS A PROXIMITE DES PASSAGES A NIVEAU

Dans le rapport du 5 avril 2006, clôturant l'enquête technique réalisée par vos services sur l'accident survenu le 24 novembre 2004 entre un semi-remorque et le train Béziers/Neussargues, à l'intersection de la RN9 et de la voie ferrée au passage à niveau (PN) n°71 à Millau dans l'Aveyron, vous avez émis une recommandation R3 à l'intention de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (DCSR) et du Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA).

Cette recommandation R3 demande « d'attirer l'attention sur les précautions à prendre lors de travaux situés à proximité d'un passage à niveau, dans les guides et supports de formation concernant la signalisation temporaire de chantier »

Sur la base de votre rapport et de cette recommandation, une note d'information a été rédigée. Elle vise à fournir aux gestionnaires des éléments de méthode leur permettant de mettre en oeuvre des mesures d'exploitation pour éviter les risques d'accident.

Cette note d'information intitulée : « Les travaux routiers à proximité des passages à niveau » est finalisée et disponible en téléchargement libre sur :

<http://intranet2.setra.i2/Les-travaux-routiers-a-proximite.html>

<http://dtrf.setra.equipement.gouv.fr/>

PJ : note d'information
Copie à : DSCR, DIT, DST

Présent
pour
l'avenir

Elle sera portée à la connaissance des gestionnaires de réseaux, et plus largement aux maîtres d'ouvrage de travaux influant sur les conditions de circulation à proximité d'un PN.

S'agissant de la formation une « valise de formation de formateur à la signalisation temporaire » a été réalisé en 2008 et validée par la DSCR. Cependant, le projet a été suspendu car les modalités de diffusion de cette valise n'étaient pas clairement définies par le Sétra et la DSCR. L'étude de cas n'a donc pas été intégrée dans cette valise, et le sera ultérieurement pour compléter le module « routes bidirectionnelles ».

Le directeur du Sétra



Philippe REDOULEZ

P.F. T. KRETZ



Présent
pour
l'avenir

www.setra.developpement-durable.gouv.fr